



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allergies

Question écrite n° 67244

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème des allergies en France. Rhume des foins, asthme, eczéma, réactions alimentaires,... 15 millions de Français sont aujourd'hui atteints par l'une de ces affections, soit deux fois plus qu'il y a vingt ans. Une progression inquiétante que la France tarde à prendre en compte. Cette affection touche un nombre croissant d'habitants dans tous les pays industrialisés. Aujourd'hui, un Français sur quatre en souffre. La majorité d'entre eux présentent une nette prédisposition héréditaire. D'autres n'ont jamais manifesté le moindre signe précurseur, ni dans l'enfance ni à l'adolescence. Dans tous les cas, le mécanisme est le même : l'organisme active son système de défense à mauvais escient, réagissant à des substances inoffensives comme les pollens, la poussière, les poils de chat, le latex, les médicaments, l'oeuf, l'arachide, le lait ou d'autres aliments. Dans l'Hexagone, la proportion des allergies respiratoires a doublé en l'espace de vingt ans. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes il envisage de prendre afin de réduire efficacement le nombre d'allergies en France.

Texte de la réponse

La fréquence de l'allergie dans le monde occidental a plus que doublé en vingt ans et constitue un des facteurs de risque de l'asthme mais aussi de l'eczéma, de la rhino conjonctivite, des allergies alimentaires. L'augmentation rapide et importante de prévalence de l'allergie milite en faveur du rôle des facteurs environnementaux plus que génétiques. L'impact des facteurs environnementaux sur le développement de l'allergie est, cependant, variable, fonction de la fenêtre d'exposition, de l'intrication possible des différents facteurs (tabagisme passif, type d'allergènes, facteurs nutritionnels...) et du terrain génétique. La théorie dite « hygiéniste » souligne l'importance du contact avec les bactéries banales de l'environnement dans la petite enfance sur l'évolution du système immunitaire dans un sens favorable qui s'opposerait à la sensibilisation allergique. Cependant, ces preuves formelles manquent et il est actuellement difficile d'établir, à l'échelon d'une population générale, des stratégies de prévention primaire visant à contrôler l'incidence de l'asthme et de l'allergie. Dans ce domaine, seules les actions de santé publique ayant pour objectif de diminuer l'incidence du tabagisme passif et actif, notamment pendant la grossesse et chez le jeune enfant ont fait leurs preuves dans la population générale. Le ministère de la santé a contribué à mettre en place des actions de sensibilisation contre les méfaits du tabac, en lien avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et des mesures incitatives pour le sevrage tabagique qui ont été présentées lors de la « journée sans tabac » du 31 mai 2005. Pour les enfants à risque du fait de leurs antécédents familiaux d'atopie, les mesures préventives de réduction de la charge allergénique et diététique sont jugées les plus efficaces. Les mesures de prévention secondaire et tertiaire contre l'allergie et ses manifestations sont actuellement jugées efficaces et reposent sur un dépistage précoce et une meilleure prise en charge des malades. Des actions sont mises en place et soutenues par le ministère de la santé en concertation avec les professionnels concernés et les associations de patients. Elles permettent d'améliorer la formation et l'information des professionnels de santé, des malades et du grand public, de promouvoir le dépistage des malades par la mesure du souffle, de favoriser la mise en place et l'application de bonnes pratiques de soins et de suivi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67244

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6110

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9059